

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques |
| Herausgeber: | Revue de Théologie et de Philosophie |
| Band: | 35 (1902) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | L'église du pays de Vaud : aux temps de la réformation |
| Autor: | Vuilleumier, H. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-379726 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

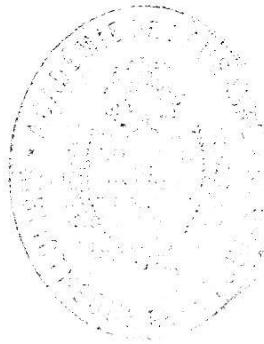
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉGLISE DU PAYS DE VAUD AUX TEMPS DE LA RÉFORMATION

ESSAI D'UN ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

PAR

H. VUILLEUMIER

Je me suis laissé trouver par ceux qui ne me cherchaient point ; je me suis manifesté à ceux qui ne s'informaient point de moi.

(Rom. X, 20.)

I

Premières luttes et premières victoires de la foi nouvelle
sous l'égide du « magistrat chrétien » de Berne,
avant l'incorporation de tout le pays
au territoire de cette République (1522-1535).

1522-1527

En juin 1522, première prédication de la Réforme à Lausanne par un passant, le moine franciscain FRANÇOIS LAMBERT, d'Avignon. Il est reçu avec bienveillance par l'évêque *Sébastien de Montfaucon*, à qui il dédiera plus tard (1525) son « *Farrago rerum theologicarum* », en réponse aux « *Paradoxa* » du Fribourgeois *Conrad Treyer*, provincial des Augustins.

L'année suivante, le même évêque impose à tous les nouveaux ecclésiastiques de son diocèse le serment de ne pas « contracter ni favoriser » l'hérésie luthérienne.— En date du 7 septembre 1523, MARTIN LUTHER adresse au duc de Savoie,

Charles III, une lettre dans laquelle il lui expose les principaux points de sa doctrine, afin de l'engager à permettre qu'elle soit prêchée dans ses Etats.

En mai 1525, *édit des Etats de Vaud*, siégeant à Moudon, contre les « déloyales escriptures de ce maudit hérétique Martin Luther ; » édit sanctionné par Aymé de Lullins, gouverneur de Vaud pour le duc de Savoie.— A la suite de différends avec son prince-évêque, la ville de *Lausanne* conclut en décembre un traité de *combourgeoisie avec Berne et Fribourg*.

Vers la fin de 1526, **GUILLAUME FAREL**, l'intrépide pionnier de la Réforme dans la Suisse romande, vient, sous le nom d'*Ursinus*, ouvrir une école à *Aigle*, chef-lieu du « gouvernement » de ce nom, conquis par Berne en 1475. Il y fait le 30 novembre sa première prédication en secret.— Au mois de mars suivant, en dépit d'un mandement de l'évêque de Sion contre « *aucuns prêcheurs vagans*, » il est autorisé par le Conseil de Berne à prêcher publiquement la « pure et claire Parole de Dieu. »

1528

Du 5 au 26 janvier : *Dispute de religion à Berne* sur dix thèses rédigées par **BERTHOLD HALLER** et **FRANÇOIS KOLB**. Farel s'y rencontre avec **ZWINGLI** et les réformateurs de Bâle et de Strasbourg. Les théologiens français délégués par l'évêque de Lausanne s'éclipsent au bout de quelques jours sans avoir pris la parole. La dernière journée de la Dispute est réservée aux prêtres du Pays romand, qui ne sont venus d'ailleurs qu'en petit nombre.

Peu de semaines après la publication de l'édit de réformation du 7 février, la Réforme est adoptée à la pluralité des voix dans les « mandements » d'*Aigle*, d'*Ollon* et de *Bex*, et imposée aux habitants, plus récalcitrants, de celui des *Ormonts*. Dès le mois d'avril, MM. de Berne transmettent à Farel des formulaires pour la célébration du baptême et de la cène, la « confirmation » du mariage et la prière avant le sermon. L'envoi officiel de ce rudiment de *liturgie* à

l'usage des prédicants est suivi de l'introduction d'un « catéchisme mural, » placard contenant le texte français des deux tables de la Loi, de l'Oraison dominicale, de l'Avé et du Crédo, et destiné à être répandu dans les maisons et les écoles en vue de l'instruction populaire.

L'évêque de Lausanne met la bourgeoisie de cette ville en garde contre les nouveautés religieuses et relève la ville de *Moudon* de l'excommunication qui pesait sur elle, afin de prévenir l'effet des « très méchantes erreurs répandues dans le diocèse par les faux dogmes de Luther. »

1529

Bien accueilli par les magistrats de *Lausanne*, Farel est empêché à trois reprises par l'évêque de prêcher dans cette ville. — Edit du comte Jean II de Gruyère contre ceux de ses sujets de la seigneurie d'*Oron* qui maintiendraient la « foy luthérienne. »

Conformément aux stipulations de la *première paix de religion* entre les cantons suisses (paix de Steinhausen du 25 juin), les seigneurs de Berne autorisent Farel à annoncer la Parole de Dieu à ceux de leurs *combourgéos* (alliés) et de leurs sujets des *terres médiates* ou *bailliages communs* « qui désirent l'entendre, mais pas à d'autres. »

1530

Plusieurs villes et régions de la *partie romande du diocèse de Lausanne*, sujettes ou alliées de Berne, adoptent la Réforme après avoir été évangélisées par Farel et ses compagnons d'œuvre, savoir: *Morat* et une partie du *Vully*, où *HUGUES TURTAZ*, d'*Orbe*, est établi comme pasteur; l'*Erguel* ou vallée de *Saint-Imier*, dépendant de *Bienne*; *Neuchâtel* (4 novembre); la *Neuveville* et la montagne de *Diesse*. La même année, la Réforme prend pied dans la *Prévôté de Moûtier*, relevant de l'évêché et du diocèse de *Bâle*, mais alliée de Berne.

JEAN HOLLARD, d'*Orbe*, doyen du chapitre de *Saint-Nicolas*, à *Fribourg*, est incarcéré, puis banni à perpétuité

de cette ville pour être entré en correspondance avec les prédicants de Berne. (Il devient dans la suite pasteur à Bex.)

Les contingents de Lausanne et de Payerne marchent avec les milices bernoises au secours de Genève contre les gentils-hommes vaudois de la ligue dite *de la cuillier*. — En gage de l'observation du *traité de Saint-Julien* (du 19 octobre), le duc de Savoie est obligé d'*hypothéquer le Pays de Vaud* aux cantons de Berne et de Fribourg, alliés de Genève.

1531

D'avril à juin, Farel prêche la Réforme à *Orbe* et à *Grandson*, villes sujettes de Fribourg et de Berne, et à *Payerne*, leur alliée. La différence de « religion » de ces deux cités souveraines et des *baillis* qu'elles nomment alternativement dans les terres médiates de *Grandson* et d'*Orbe-Echallens* devient une source de perpétuels conflits entre les adeptes des deux confessions rivales.

En mai, le jeune *PIERRE VIRET*, récemment revenu de Paris, et son concitoyen *GEORGES GRIVAT* (plus tard pasteur à Avenches) prêchent à *Orbe* leur premier sermon.

Les Etats de Vaud, réunis à *Payerne*, confirment leur édit contre les sectateurs de la doctrine « luthérienne, » tandis que la bourgeoisie de Lausanne refuse de prêter le serment contre la réformation que l'évêque prétend lui imposer.

Position critique des minorités réformées de la ville d'*Orbe* et du bailliage de *Grandson*, par suite du triomphe des cantons catholiques dans la *seconde guerre de Cappel*. Cahier de plaintes adressé en leur nom au Conseil de Berne par le pasteur de *Concise*, *PIERRE MASUYER*, originaire de la Bresse (transféré à *Cossonay* en 1536).

1532

Du 9 au 14 janvier, *synode général* des pasteurs du territoire bernois, à *Berne*. Il adopte un ensemble de résolutions qui constitue à la fois un règlement ecclésiastique, une confession de foi et un manuel de prudence pastorale. Ces *Actes du synode de Berne*, rédigés par *WOLFGANG CAPITO*, l'un des

réformateurs de Strasbourg, et sanctionnés par l'Etat de Berne, demeurent un des documents les plus remarquables de l'âge de la Réforme ; avec les *Conclusions de la dispute* de 1528 ils ont servi de livre symbolique à cette Eglise jusqu'à l'adoption générale de la Confession helvétique.

Le 30 janvier, Berne et Fribourg conviennent, pour l'exercice des deux cultes dans leurs bailliages communs du Pays de Vaud, d'un *règlement*, qui est tout à l'avantage de la Réforme. La première paroisse où, en vertu de ce règlement, la messe est définitivement abolie par *le plus*, est celle d'Yvonand, évangélisée par ANTOINE FROMENT, le compatriote et compagnon d'œuvre de Farel.

En mai, JEAN LECOMTE DE LA CROIX, compatriote et disciple de Jaques Lefèvre d'Etaples et ci-devant l'un des prêcheurs au service de l'évêque Briçonnet de Meaux, est établi pasteur à *Grandson*, d'où son activité rayonne sur tous les environs. Circonscription provisoire de quatre paroisses réformées dans le bailliage mixte de *Grandson*.

ANTOINE SAUNIER, du Dauphiné, nommé récemment pasteur à *Payerne* où il compose sa « Chanson des dix commandemens de Dieu, » se rend avec Farel au Val d'Angrogne. Ils y assistent au Synode du 12 septembre où *les Vaudois du Piémont décident d'adhérer à la Réforme* et de faire imprimer une Bible française « répurgée » selon les originaux hébreu et grec. Le mois suivant Saunier retourne en Piémont avec le Picard PIERRE ROBERT dit OLIVÉTAN et s'y vole en secret à l'évangélisation du peuple des Vallées. — Pendant son absence, il a pour suppléant à Payerne *P. Viret* et, après le départ de celui-ci pour Neuchâtel, JEAN DE TOURNAY, ci-devant moine augustin à Alençon, plus tard (1536) pasteur à Aigle.

1533

Année féconde en *dissensions entre les nobles et bourgeois de Lausanne et le clergé* de leur ville. Doléances portées par celui-ci à Fribourg, au sujet des « œuvres de faict commises contre l'autorité et justice de Monseigneur de Lausanne ; » plaintes déposées par ceux-là à Berne, « à l'occasion des

insolences perpétrées » par l'évêque et des « outrages contre Dieu et rayson » commis par messieurs les ecclésiastiques. — Attitude flottante du Conseil de Lausanne : il voudrait ne pas indisposer ses puissants alliés de Berne, protecteurs de la Réforme, et ne pas déplaire à ses combourgeois catholiques de Fribourg dont, en majorité, il partage encore la foi. Les Fribourgeois prennent résolument le parti de l'évêque et de son clergé, ce qui leur vaut une lettre de félicitations du pape Clément VII et le titre de « Défenseurs de la liberté ecclésiastique. » — Après deux années de négociations entre les députés des trois villes alliées, la paix est provisoirement rétablie entre la communauté de Lausanne et son prince-évêque.

Publication de la Liturgie de *Farel*, intitulée : « La *Manière et Fasson* qu'on tient en baillant le saint baptesme ès lieux que Dieu de sa grâce a visités, » publication suivie en 1534 de la réimpression de son premier et meilleur ouvrage, le « *Summaire et briefve déclaration daucuns lieux fort nécessaires à ung chascun Chrestien* » (de 1524 ou 25).

1534

Par ordre de Berne, Viret, alors en station à Payerne, se rend à *Genève* pour assister *Farel* dans sa dispute avec le père dominicain Guy Furbity.

Les Etats de Vaud professent pour la troisième et dernière fois leur attachement à l'ancienne Eglise. Pour la dernière fois aussi se célèbre avec la pompe accoutumée, en l'église de Notre-Dame de Lausanne, le « grand pardon et jubilé » septennal du jeudi et du vendredi saints.

Congrégation des prédicants de langue française, le 29 mai à Neuchâtel, en présence du professeur GASPARD MEGANDER, de Berne ; le 3 novembre à Grandson. Lors de cette seconde assemblée on compte environ quarante ministres, tant du comté de Neuchâtel que des terres de Berne.

1535

En divers lieux, des prêtres et moines, à défaut de meilleurs arguments, se livrent à des *voies de fait* sur la personne

de leurs adversaires. Viret, déjà précédemment (1533) assailli à coups d'épée par un prêtre près de Payerne, est victime, à Genève, d'une tentative d'empoisonnement. A peu près au même moment, le prédicant des Ormonts, **MICHEL DOUBTÉ**, que le Conseil de Lausanne avait poliment éconduit en 1533, est grièvement maltraité en passant à Lutry et à Cully.

La *Bible française d'Olivétan*, imprimée par Pierre de Vingle aux frais des Vaudois du Piémont, paraît à Neuchâtel au mois de juin, avec une « Apologie du translateur » dédiée à Hilerme *Cusemeth* (Farel), Céphas *Chlorotès* (Viret) et Antoine *Almeutès* (Saunier).

Viret convalescent fait, à Bâle, la connaissance de **JEAN CALVIN** qui vient d'achever son *Institution chrétienne* et en surveille l'impression dans cette ville avant de se rendre auprès de la duchesse de Ferrare.

La messe est définitivement abolie à *Genève* (29 nov.).

II

Annexion du Pays de Vaud par Berne et organisation d'une Eglise d'Etat sur le modèle des Eglises de la Suisse allemande. — Premières luttes intestines : la Réforme selon le type zwinglien en conflit avec le cryptoluthéranisme et avec le calvinisme naissant (1536-1549).

1536

En janvier et février, l'armée bernoise marchant au secours de Genève enlève au duc de Savoie, presque sans coup férir, les Pays de *Vaud*, de *Gex* et du *Chablais* jusqu'à la Dranse. — **PIERRE VIRET**, appelé à Lausanne par des officiers de milice de cette ville, y prêche l'Evangile en dépit de l'évêque et de son chapitre.

Dans une seconde campagne, à la fin de mars, Berne prend possession de Chillon et des terres du prince-évêque fugitif (*Lausanne*, *Lavaux*, *Lucens* et *Avenches*) et se fait

prêter hommage par le comte de Gruyère pour ses propriétés situées dans le Pays de Vaud (*Aubonne, Oron, etc.*).

Partout les voies sont frayées à la libre prédication de la Parole de Dieu. Dans le Chablais, la Réforme est prêchée par CHRISTOPHE FABRI, dit Libertet, de Vienne en Dauphiné, fixé à Thonon jusqu'en 1546 ; à Gex, par JAQUES HUGUES et après lui par le Lyonnais JAQUES CAMERLE, précédemment à Noville. — En juin, *synode régional à Yverdon*, où les Bernois avaient établi comme pasteur THOMAS MALINGRE, ex-dominicain de Blois, l'auteur (sous le pseudonyme de *Matthieu Gramelin*) de divers écrits de propagande en prose et surtout en vers. A cette époque le culte catholique est déjà aboli dans tout ce bailliage.

Du 1^{er} au 8 octobre, *dispute publique de religion* à la cathédrale de *Lausanne*, malgré l'opposition de l'empereur Charles-Quint. FAREL, l'auteur des thèses à discuter, amène avec lui CALVIN, qu'il avait retenu à Genève deux mois auparavant. A la suite de la dispute, remarquable surtout par le petit nombre et la faiblesse des opposants, Berne décrète (19 oct.) *l'abolition des images et des cérémonies papistiques* dans ses nouvelles provinces.

Après bien des pourparlers, la ville et communauté de Lausanne obtient, en vertu de la *largition* du 1^{er} novembre, diverses concessions, entre autres les biens des paroisses et des couvents de son ressort (sauf ceux de l'évêché, du chapitre et du clergé de la cathédrale) à charge de subvenir aux besoins du nouveau culte. En retour de ces « priviléges » et des avantages financiers qui devaient en résulter, la vieille cité impériale et épiscopale se résigne à descendre du rang d'alliée de Berne à celui de simple chef-lieu de bailliage. — Une « largition » analogue est accordée peu après à la ville de Payerne, l'autre cité vaudoise ci-devant alliée de Berne.

En ce même mois de novembre s'assemble à Lausanne un *premier synode général des pasteurs* du Pays de Vaud, pour s'occuper des réformes à introduire dans le culte et agréger de nouveaux ministres au corps pastoral.

Le 24 décembre : publication par le Conseil de Berne de

l'*Edit de réformation*, exécuté les premières années avec beaucoup de ménagements. — Moins de six mois après la dispute, cent vingt curés et vicaires (sur cent soixante paroisses vaudoises) et quatre-vingts religieux avaient accepté la Réforme ; mais la plupart ne se montrent ni disposés ni aptes à entrer au service actif de la nouvelle Eglise. Quant aux seigneurs du chapitre de Lausanne, la plupart se retirent en février 1537 à Evian (alors valaisan), tandis que le trésor de leur cathédrale prend le chemin de Berne. — Les domaines de l'abbaye de *Romainmôtier* sont érigés en bailliage, ceux de l'abbaye de *Bonmont* et du prieuré de *Payerne* en « gouvernement ; » les dépouilles de la chartreuse de *la Lance*, près Concise, sont partagées entre Berne et Fribourg.

1537

Fondation du *Collège* et de l'*Académie de Lausanne*. Viret y enseigne la théologie (exégèse biblique) jusqu'en 1546. En septembre, CONRAD GESSNER, de Zurich, devient son collègue pour la langue grecque ; l'année suivante, IMBERT PACCOLET, de Nîmes, leur est adjoint pour l'hébreu.

Comme pasteur de Lausanne, Viret ne tarde pas à avoir des démêlés avec son collègue, le docteur de Sorbonne PIERRE CAROLI, encore imbu d'idées catholiques. Sévèrement repris par Farel et Calvin, non moins que par Viret, pour avoir recommandé en chaire la *prière d'intercession en faveur des trépassés*, ce « théologastre » prend sa revanche en accusant ces trois hommes d'être entachés d'*arianisme* et de *sabellianisme*. La cause est portée devant un *nouveau synode général*, réuni à Lausanne vers le milieu de mai sous la direction des pasteurs bernois PIERRE KUNTZ et GASP. MEGANDER, et auquel prennent part les ministres de Genève et de Neuchâtel.

Ce synode édicte divers règlements ecclésiastiques, s'occupe de la circonscription des paroisses, institue les *Classes* (Lausanne-Vevey, Payerne, Morges, Yverdon-Orbe, Gex, Thonon) dont les *doyens* et les *jurés* sont chargés de l'inspection des paroisses et de l'examen des candidats au saint ministère, et

organise au sein de chaque Classe les *Colloques* hebdomadaires, où les pasteurs sont appelés à tour de rôle à interpréter un passage de l'Ecriture et à subir la censure fraternelle. Puis, après que le pasteur savoisien CLAUDE D'ALIOD a révoqué ses opinions antitrinitaires, la vénérable assemblée passe à l'examen des accusations de Caroli et conclut que la doctrine de Farel, Viret et Calvin est irréprochable. — Cette décision est confirmée quinze jours après par un synode réuni à Berne ; ensuite de quoi *Caroli est destitué* au commencement de juin et remplacé au bout de quelques mois par le médecin BÉAT COMTE, du Dauphiné.

Punition draconienne infligée par le seigneur de Vullierens, *François d'Allinges*, dit de Montfort, aux hommes de Romanel sur Morges pour avoir chargé deux d'entre eux de mettre à mort un prédicant qui passait par leur village et avoir ensuite laissé échapper les coupables.

Dès cette année, magistrats et ministres sont appelés à prendre position vis-à-vis de la *sorcellerie* ou « *vaudaiserie* », fort répandue dans les terres ci-devant savoisiennes. En novembre, le pasteur d'Aigle (J. de Tournay) et ses collègues des paroisses voisines ont à intervenir dans un « procès de magie. » Ils assistent à l'interrogatoire du prévenu qui, faute d'indices suffisants, est remis en liberté. Vers la même époque, la question des *prestiges de Satan* préoccupe aussi les ministres de la Classe de Thonon. Elle fera l'année suivante le sujet d'une consultation de Calvin par son ancien condisciple d'Orléans, le Franc-comtois ANTOINE PIGNET, pasteur à Ville-la-Grand, dans le bailliage de Ternier. — Avant longtemps, MM. de Berne se verront obligés d'user de leur autorité pour empêcher les cas de *torture* « *cruelle et inusitée* » dont se rendaient coupables certains de leurs vassaux vaudois ayant le droit de haute justice, et pour interdire aux baillis eux-mêmes toute exécution pour cause de sorcellerie avant que la procédure ait été contrôlée et la sentence confirmée à Berne, « *afin qu'il ne soit fait de tort à personne et que cependant le mal soit puni.* »

Dans le courant de l'automne 1537, sous l'influence du

« moyenneur » strasbourgeois MARTIN BUCER (l'un des auteurs, avec Mélanchthon, de la diplomatique *Concorde de Wittemberg*) et de connivence avec quelques-uns des pasteurs de la capitale, *le gouvernement de Berne incline du côté du luthéranisme*. Disgrâce du pasteur et professeur MEGANDER (surnommé par ses adversaires « le singe de Zwingli ») pour avoir refusé de remanier son catéchisme dans le sens des formules bucériennes. Il se retire à Zurich, et on lui donne pour successeur dans la chaire de théologie le cryptoluthérien SIMON SULZER. Malgré leurs sympathies personnelles pour Bucer, les réformateurs de la Suisse romande ne voient pas sans inquiétude s'accomplir cette évolution.

1538

Le troisième synode général de Lausanne (ouvert le 4 avril), après s'être enquis de l'état religieux et moral des paroisses, formule une série de plaintes et de voeux touchant la conduite de certains baillis et autres fonctionnaires publics qui sont en mauvais exemple à leurs subordonnés, — l'exercice de la police des mœurs par les *Consistoires*, — l'assistance des pauvres, le mode d'élection des pasteurs, l'instruction de la jeunesse, etc. A l'instigation du pasteur KUNTZ, de Berne, il décide ensuite de se conformer dorénavant aux *rites de l'Eglise bernoise* (fonts baptismaux, pain non levé, fêtes de jours ouvrables : nativité, circoncision, annonciation et ascension du Seigneur). Les premiers doyens des six Classes, dont les Actes de ce synode portent la signature, sont : JEAN MORAND, de Vervins, docteur de Sorbonne, ancien vicaire de l'évêque d'Amiens, pasteur à Cully (Classe de Lausanne) ; RICHARD DU BOIS, ancien moine augustin, venu de Paris, pasteur à Payerne ; JAQUES BERNARD, ancien gardien des cordeliers de Rive, à Genève, pasteur à Herchamp (Classe de Gex) ; THOMAS MALINGRE, pasteur à Yverdon ; CHRISTOPHE FABRI, à Thonon ; JAQUES LE COQ, natif de Paris, à Morges.

Le refus de trois des pasteurs de Genève de se laisser imposer les rites bernois par le pouvoir civil pour complaire à

MM. de Berne, entraîne (le 23 avril) leur *bannissement* par le Conseil général. Ce décret est maintenu malgré l'intercession du gouvernement bernois. CALVIN s'en va à Strasbourg, FAREL est appelé à Neuchâtel, ELIE CORAULD, ex-augustin de Paris, trouve une retraite à Orbe, où il ne tarde pas à mourir.

1539

On abandonne dans le Pays de Vaud l'ancien usage du diocèse de Lausanne de commencer l'année le 25 mars, « jour de la Dame, » et on fixe le *nouvel an* au 25 décembre, selon la coutume de Berne, pour le reporter, dès 1544, au 1^{er} janvier.

Dans une assemblée de délégués des Eglises de la Suisse romande, réunie à Morges le 12 mars, *les nouveaux ministres de Genève* (Antoine de Marcourt, Jean Morand, etc.) se réconcilient avec *les amis de leurs prédecesseurs* et déclarent que ceux-ci ont été des pasteurs fidèles. Calvin adhère par écrit à cette « concorde. »

Intervention énergique des seigneurs de Berne en faveur d'un pasteur de la Classe de Thonon (*Bertrand Gravier*, de Lullin) enlevé en plein jour par un malandrin aux gages de l'ex-évêque de Lausanne. Il est mis en liberté à Annecy par le président du Parlement de la Savoie française et, pour plus de sûreté, transféré au poste de second pasteur à Vevey.

Antoine Saunier, après s'être dévoué pendant plusieurs années au service des Vaudois du Piémont, de la Provence et du Dauphiné, et avoir été (1536-1538) principal du Collège de Rive, à Genève, rentre au Pays de Vaud et devient pasteur à Perroy-Rolle. (La légende qui fait de lui l'organisateur du Collège de Lausanne est dénuée de tout fondement.)

Une ordonnance souveraine du mois de septembre bannit définitivement des terres bernoises les prêtres et religieux qui n'ont pas accepté la réformation, et *laisse à ceux qui l'adoptent la jouissance de leurs prébendes*, à la condition pour les plus jeunes de vaquer à l'étude.

1540

Dès cette année *toutes* les paroisses des bailliages de Lausanne et de Vevey se trouvent pourvues de pasteurs. — Edits de MM. de Berne ordonnant aux ministres de *bénir les mariages le dimanche*, et défendant de danser aux noces. — Les « luthériens » d'Orbe commencent à faire usage dans le culte d'un petit recueil de *Psaumes en vers français*.

Richard Du Bois, doyen de la Classe de Payerne, soumet à celle de Neuchâtel la proposition que chacune des Classes de la Suisse romande délègue un de ses membres pour aller *évangéliser en France les frères dispersés*. Premier germe de l'œuvre des « protestants disséminés. »

Missive souveraine du 30 octobre, complétant les décisions précédemment prises au sujet du *Collège* et de l'*Académie* de Lausanne, et instituant un *internat pour douze escholiers* entretenus aux frais des Excellences de Berne.

1541

Pierre Viret, prêté à l'*Eglise de Genève* en attendant le retour de Calvin, y reste jusqu'en juillet 1542. Il y publie son premier écrit, l'*Epistre consolatoire aux fidèles qui souffrent persécution pour le nom de Jésus*, assiste à la rentrée triomphale de Calvin (13 septembre) et se pénètre de ses principes ecclésiastiques et dogmatiques.

1542

En vue de payer les dettes contractées sur le Pays de Vaud par les ducs de Savoie et que le nouveau gouvernement avait prises sur son compte, *Berne fait vendre ou « aberger »* à partir de cette année (jusqu'en 1553) *beaucoup de biens ecclésiastiques*, après en avoir déjà concédé une partie à certaines villes et à plusieurs de ses vassaux, à charge d'entretenir les églises et les pasteurs de leur ressort.

Après son retour à Lausanne, Viret introduit dans cette paroisse le chant des *Psaumes de Clément Marot* avec les mélodies composées par *FRANÇOIS GINDRON*, ancien chanoine

de la cathédrale. A la même époque, l'usage du nouveau *Catéchisme de Calvin* (« Formulaire d'instruire les enfants en la chrétienté ») et de sa « Forme des prières ecclésiastiques » commence à se répandre dans les Eglises du Pays de Vaud.

Vers le milieu de l'année, un *revirement dogmatique* se produit dans les sphères gouvernementales de Berne : le crédit de Bucer est en baisse et l'on tend à en revenir au zwinglianisme des Thèses de 1528. Ce mouvement, appuyé par le doyen ERASME RITTER et par le clergé de la campagne, s'accentue surtout à partir de la mort du cryptoluthérien Pierre-Kuntz (1544). — De son côté, la *Classe de Lausanne*, sous l'influence de Viret et d'autres amis et disciples de Calvin, devient de plus en plus un centre de résistance à la politique ecclésiastique du gouvernement et à sa tendance doctrinale, tandis que les autres Classes du Pays de Vaud s'accommodeent plus aisément au régime des « redoubitez princes » de Berne.

Le 1^{er} novembre, par l'organe de son doyen, FRANÇOIS MARTORET du Rivier, pasteur à Vevey, la dite Classe adresse à LL. EE. de respectueuses mais franches représentations au sujet : 1^o de leur récente défense d'enseigner sur la *sainte-cène* une autre doctrine que celle qui est formulée dans les conclusions de la Dispute de Berne ; 2^o de la convocation trop rare des *synodes généraux* ; 3^o de la mise en vente et de la « distraction » au profit du fisc des *biens d'Eglise* de la nouvelle province.

L'humaniste italien CELIO SECUNDO CURIONE est nommé directeur de l'internat des Douze et attaché à l'Académie comme lecteur ès-arts. Pendant son séjour à Lausanne (1542-46) il offre un asile à plusieurs de ses compatriotes, exilés comme lui pour cause de religion, et publie entre autres écrits son *Araneus*, ou traité de la Providence, et son *Pasquillus ecstaticus*, mordante satire de la papauté, dédiée aux deux avoyers de Berne, Hans-Franz Nægueli et Jean-Jacques de Wattenwyl.

Th. Malingre, pasteur à Yverdon, adresse à Clément Marot une *Epistre poétique* (imprimée à Bâle 1546) « en laquelle est

demandée la cause de son département de France. » Il l'engage à venir demeurer au « paradis terrestre » gouverné par les seigneurs de Berne et à y « parfaire le Psaultier Davidaque. » — En revanche, les « Démégories sur toutes les Dimanches de l'an, » de *Jean Lecomte*, de Grandson, ne peuvent pas voir le jour, la « licence d'imprimer » leur étant refusée par la *censure genevoise* comme n'étant « pas de grande édification. »

1543

Le Sénat de Berne délègue à Vevey l'avoyer Nægueli, accompagné de deux autres commissaires, pour « chapitrer » les prédicants de la Classe de Lausanne à cause de leurs récentes réclamations. Il justifie la *vente des biens ecclésiastiques* par l'emploi qui est fait d'une partie de son produit au profit des ministres, des écoles et des hospices de pauvres, et saisit cette occasion pour déclarer que, tout en veillant à ce que les *Consistoires* s'acquittent mieux de leur devoir, il ne changera rien à leur organisation et à leur compétence disciplinaire ; en particulier, il ne veut pas entendre parler d'*excommunication*, retour déguisé à la pénitence du papisme.

A la fin de l'année, P. Viret et le Flamand ANDRÉ ZÉBÉDÉE, pasteur à Orbe dès 1539, sont cités à Berne pour se justifier d'avoir assisté sans permission à un *colloque* convoqué à *Neuchâtel* par Farel en vue de donner son avis sur les cérémonies luthériennes imposées à l'Eglise de *Montbéliard*.

1544

Le *départ de Bâle*, c'est-à-dire la sentence arbitrale prononcée par les seigneurs de cette ville, met fin au procès pendant entre Berne et Genève au sujet des prétentions de cette dernière sur certaines terres ci-devant ecclésiastiques situées « rière » les bailliages bernois de Gex, de Ternier et de Thonon. En vertu de ce *départ*, Berne remet à Genève les bénéfices de quatorze cures relevant de l'ancien évêché de cette ville, avec le droit de les pourvoir de ministres. Etant donné les divergences de vues et d'usages entre les

deux villes en matière ecclésiastique, ce droit de *patronat* donne lieu dans la suite à toute sorte de frottements.

« L'Abbaye » ou confrérie des *nobles Enfants de Lausanne*, dont les chefs avaient insulté Viret au sortir du temple, est dissoute par ordre de Berne ; à la requête de l'offensé, l'amende à laquelle les coupables avaient en outre été condamnés leur est remise.

Le Conseil de Lausanne ainsi que la Classe de ce nom s'opposent absolument à ce que Viret soit de nouveau « prêté » à l'Eglise de Genève.

Le secrétaire d'Etat bernois, NICOLAS ZURKINDEN (Zerkintes), esprit non moins libéral que religieux, ami sincère et, parfois, « moniteur incommodé » des réformateurs romands, est nommé bailli à Nyon, où il demeure jusqu'en 1547.

Viret inaugure la série de ses dialogues populaires par la publication de la première partie de ses *Disputations chrétiennes en manière de devis*, et ANTOINE DE MARCOURT, de Lyon, ci-devant pasteur à Neuchâtel et à Genève, transféré à Versoix dans la Classe de Gex, fait paraître de nouvelles éditions de son écrit satirique, *Le livre des marchans*, et de sa *Déclaration de la Messe*.

1545

Un gentilhomme vaudois, *Claude de Senarclens*, demeurant à Bursins, fait au péril de ses jours le voyage de Wittenberg pour porter à Mélanchthon un message de Calvin. A son retour, il a la visite de l'Espagnol *Juan Diaz* qui, venant de Genève, l'emmène avec lui à Strasbourg et de là, en compagnie de Bucer, au Colloque de Ratisbonne. Après la mort de Diaz, assassiné de guet-apens par un agent de son propre frère, fanatique papiste (mars 1546), il publie en Allemagne « l'histoire véritable » de ce tragique événement.

A l'instance de Calvin, Berne et les autres cantons évangéliques interviennent auprès de François I^{er} en faveur des Vaudois de Provence. L'un des réchappés du massacre de Mérindol, *Nicolas Lavrian*, est pensionné par Messieurs de

Berne, agrégé à la Classe de Morges, et plus tard nommé pasteur à Vallorbes.

Le pédagogue **MATHURIN CORDIER**, « homme doué de doctrine et grand' crainte de Dieu, » après avoir régenté depuis environ trente ans à Paris (où il a eu Calvin pour élève), Nevers, Bordeaux, Genève et Neuchâtel, est nommé *principal du Collège de Lausanne*. Sous sa direction (1545-1557), cet établissement devient une des écoles les plus florissantes du protestantisme réformé. Dès cette époque Cordier commence à composer ses célèbres *Colloquia scholastica* (publiés à Genève en 1564), où plus d'un de ses disciples lausannois figure comme interlocuteur.

1546

Béat Comte ayant abdiqué le ministère pour se vouer entièrement à la pratique *médicale*, Viret trouve un « compagnon selon son cœur » dans la personne de **JAQUES VALIER**, de Briançon, précédemment pasteur à Aubonne. — Vers la même époque un autre ministre du Pays de Vaud, **JEAN VOLAT**, de Chambéry, pasteur à Lonay, est appelé à Berne pour y remplir l'office de *médecin de la ville*.

Au mois de mai, *Viret*, en deuil de sa première femme, se rend avec *Farel* à *Strasbourg* pour solliciter, par l'entremise de l'ammeistre Jaques Sturm et de Martin Bucer, l'intervention des princes protestants d'Allemagne en faveur des réformés du Languedoc.

L'enseignement théologique à l'Académie est séparé des fonctions pastorales pour être confié à un professeur en titre. Viret opte pour le pastorat et, sous son inspiration et celle de Calvin, la Classe de Lausanne désigne *Farel* comme professeur de théologie. « Pour certaines raisons » cette élection n'est pas ratifiée par le gouvernement ; refus d'autant plus significatif qu'au même moment est agréée la nomination du zwinglien *André Zébédée* au poste devenu vacant par le départ de *Curione* pour Bâle. En définitive, c'est **JEAN RIBBIT**, natif du Faucigny, jusqu'alors professeur de grec, qui est promu à la chaire de théologie.

La même année le poète et musicien **EUSTORG dit Hector**

DE BEAULIEU, du Bas-Limousin, pasteur à Thierrens, publie sous le titre de *Chrestienne Resjouyssance* un recueil de cent soixante « chansons » spirituelles.

1547

Viret dédie aux bourgmestre et Conseil de Lausanne son *Exposition familière de l'Oraison dominicale*, « pour rendre témoignage de la doctrine qu'il enseigne et de laquelle eux et l'Eglise qui est mise sous leur protection font profession publique. »

Du 25 août : première loi académique (*Leges Scholæ Lau-sannensis*) concernant soit le Collège (*schola classica s. pri-vata*) soit l'Académie (*Lectiones publicæ*). Le professeur Simon Sulzer vient présider au mois d'octobre à la mise en vigueur de cette loi, dont la rédaction était probablement son œuvre. Grâce à cette réorganisation et aux libéralités des seigneurs de Berne envers les étudiants nécessiteux tant du pays que de l'étranger, l'Académie prend un rapide accroissement. Elle attire de toutes parts des gens de lettres et devient une pépinière de ministres pour les diverses Eglises de langue française.

1548

Année de crise aiguë pour l'Eglise bernoise. Cette crise se produit à la suite de discussions soulevées au sein du Colloque de Lausanne par ZÉBÉDÉE, le lecteur ès-arts. Elles portent à la fois sur la *doctrine de la sainte cène* (à l'occasion des examens du candidat wallon GUILLAUME HOUBRAQUE, plus tard pasteur français à Francfort s. Main, Strasbourg et Heidelberg), et sur quatre-vingt-dix-neuf thèses concernant *le pouvoir des clefs et la dignité du ministère* (formulées par Viret et quelques-uns de ses collègues). De Lausanne la querelle se propage à Berne. SULZER prend ouvertement le parti de Viret et de ses amis, ce qui fait accuser ceux-ci d'être fauteurs des doctrines équivoques de Bucer. Grâce au crédit du doyen JOST KILCHMEYER et de ses partisans, *le zwinglianisme l'emporte définitivement à Berne sur les tendances*

luthériennes : Sulzer, congédié avec deux autres ministres de son bord, se retire à Bâle. En même temps le parti vainqueur fait front contre Calvin et son influence croissante sur le clergé du pays romand. Peu s'en faut que Viret — dont le traité sur la *vertu et usage du ministère de la Parolle de Dieu et des sacremens dépendans d'icelle* paraît au cours de ces débats, et qui, de mars à août, ne fait pas moins de quatre fois le voyage de Lausanne à Berne — ne soit enveloppé dans la disgrâce de Sulzer. Il n'est maintenu à son poste qu'en considération des services qu'il a rendus à l'Eglise du Pays de Vaud et grâce aux bons offices de JEAN HALLER, nouvellement élu pasteur à Berne, et de l'antistès H. BULLINGER, de Zurich, que Calvin et Farel étaient allés intéresser à son sort.

Afin de mieux assurer l'unité de doctrine dans les Eglises de leur ressort, les seigneurs de Berne appellent tous les prédicants welches à *souscrire et à prêter serment de fidélité aux Thèses de la Dispute de 1528*, dont la doctrine est reconnue conforme à celle des Thèses de la Dispute de Lausanne de 1536. Moyennant cet acte de soumission, la paix est momentanément rétablie. LL. EE. répondent favorablement aux vœux exprimés le 1^{er} novembre par la Classe de Lausanne, et portés à Berne par Viret et J. de Tournay, touchant la convocation d'un synode général, le renouvellement des ordonnances relatives à la réformation du culte et des mœurs et la « *visitation* » de l'Ecole de Lausanne.

1549

Publication d'un mandat souverain ordonnant sous peine d'amende à chacun, tant homme que femme, d'*aller au sermon pour le moins une fois le dimanche* et les jours de fête chrétienne.

Inspection de l'Académie par Jean Steiger, trésorier du Pays romand, et le pasteur J. Haller, de Berne. Création d'une *bibliothèque académique* ; institution d'une *censure trimestrielle des étudiants* ; défense faite à ces derniers, à propos des délations d'un certain brouillon, *Loys Corbeil*, de

« courrir » à Berne se plaindre de leur professeurs avant que la cause ait été entendue d'abord par devant le Bailli de Lausanne. Après s'être acquittés de leur mission à Lausanne, les deux délégués bernois se rendent à Genève, où ils sont amicalement reçus par Calvin et ses collègues.

Synode général des ministres du Pays de Vaud à *Berne*, du 20 au 23 mars, en présence de quelques membres du Conseil, du pasteur Haller et de WOLFGANG MUSCULUS (Müslein), récemment arrivé d'Augsbourg. Après quatre journées de séances absorbées par les *censures mutuelles*, chaque Classe est invitée à mettre ses « postulats » par écrit, et l'assemblée est congédiée. — Différence typique entre les jugements portés sur ce synode par Viret d'une part, par Haller de l'autre : selon le premier, tout s'est passé « bien mieux qu'on n'eût pu l'espérer ; » c'est « un vrai miracle, on y sentait réellement Dieu présent. » A entendre le second, il ne se peut rien imaginer « de plus turbulent ; » ces Welches n'ont fait que s'entremordre et, sans l'intervention des séateurs, les débats eussent « fini comme le festin des Lapithes plutôt que comme devrait le faire un synode de chrétiens. » Ce qui est certain, c'est que *ce quatrième synode général*, depuis longtemps réclamé par les ministres de la Classe de Lausanne et enfin autorisé par le gouvernement, aura été *le dernier de son espèce*. Berne se promet bien de n'en plus convoquer de semblable. En fait de « synodes, » il n'y aura plus, à l'avenir, que des *assemblées* restreintes, et aussi rares que possible, *de députés des Classes*.

Dans le courant de l'été, un accord intervient entre Bullinger et Calvin au sujet de la doctrine de la cène (CONSENSUS TIGURINUS). *Il met un terme à la controverse sacramentaire* entre théologiens suisses. Ceux de Berne et de Lausanne, tout en approuvant le formulaire, ne jugent pas opportun, vu l'état des esprits, d'y apposer officiellement leur signature. (Berne n'y adhérera qu'en 1551.)

III

La Réforme s'étend et se consolide dans le Pays de Vaud, mais de nouveaux conflits surgissent entre calvinistes et zwingliens, entre le principe bernois de l'Etat chrétien et l'idéal d'une théocratie à l'instar de Genève (1549-1559).

1549, automne.

Pour gain de paix, le principal adversaire de Viret et de Calvin dans la Classe de Lausanne, ANDRÉ ZÉBÉDÉE, « homme roux et fort fier, » est transféré ailleurs (à Yverdon, puis à Nyon). Mais en même temps, afin de couper court aux noises théologiques, le gouvernement, suivant le conseil des pasteurs de Berne, ordonne la *suppression des colloques hebdomadaires* et ne laisse subsister que les séances trimestrielles de chaque Classe. Grande consternation à Lausanne. Ensuite des représentations de la Classe, les seigneurs de Berne permettent *exceptionnellement au Colloque de Lausanne*, dans l'intérêt des étudiants et des candidats au saint ministère, de se réunir toutes les fois qu'il lui plaira, mais à la condition que ces réunions ne soient pas obligatoires, qu'on se borne à y traiter un passage de l'Ecriture, qu'on n'y propose rien de contraire aux Thèses de la Dispute de Berne, qu'outre le pasteur « proposant » personne ne prenne la parole si ce n'est le doyen et les deux professeurs de grec et d'hébreu, qu'*aucun laïque*, surtout, ne se mêle de la discussion. Cette concession ne satisfait guère les Lausannois. Ils se plaignent de ce que les théologiens de la ville de Berne, au lieu de les soutenir vis-à-vis du gouvernement, s'arrogent sur leurs frères des autres Classes une autorité quasi-épiscopale et nourrissent à l'égard des *welches* d'injustes préventions nationales. — A cette même époque, Calvin dédie à Farel et à Viret, « excellens serviteurs de Christ, ses compagnons en l'œuvre de notre Seigneur, » son commentaire sur l'épître à Tite, « en tesmoignage de leur amitié et conjonction saincte. »

Ces mésintelligences entre Berne et Lausanne n'empêchent pas Leurs Excellences de faire bon accueil aux ministres et hommes de lettres étrangers qui se retirent sur leurs terres et de retenir quelques-uns des plus distingués au service de l'Eglise ou de l'Académie. AUGUSTIN MARLORAT, de Bar-le-Duc, ex-prieur des Augustins de Bourges, reçu « habitant » à Lausanne dès 1547, devient pasteur à Crissier, à Villette, puis (1552) à Vevey, où il travaillera en paix à ses utiles commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament. — Plu-sieurs des pasteurs obligés de quitter le pays de Montbéliard pour n'avoir pas voulu se soumettre à l'*Intérim* d'Augsbourg, trouvent à se placer dans le Pays de Vaud, entre autres VINCENT ORTIN, que Pierre Toussain appelait « animae meae dimidium » et qui deviendra dans la suite pasteur à Avenches et à Lausanne. La femme d'un de ses compagnons d'exil ouvre à Lausanne une *école de jeunes filles*. — L'humaniste bourguignon, THÉODORE DE BÈZE, nommé professeur de grec malgré ses *Juvenilia*, vient renforcer la phalange des « fils » de Calvin, tout en préludant à ses savants travaux sur le Nouveau Testament et en continuant dans ses heures de loisir à « mettre les Psaumes de David en rime françoise. » — Le juriste parisien, FRANÇOIS HOTMAN, n'est pas agréé, il est vrai, comme « diacre » (pasteur en sous-ordre) à Lausanne, à la place du Dauphinois JEAN-REYMOND MERLIN, appelé à la chaire d'hébreu, mais il est chargé, au commencement de l'année suivante, d'enseigner les belles-lettres comme régent de I^{re} au Collège.

Ces réfugiés de France seront suivis de près par deux anciens professeurs d'Heidelberg : le belge ANTOINE SCHORUS, qui donnera un cours libre de philologie classique, mais que la mort enlèvera (1551) avant qu'il ait obtenu un poste fixe, — et le docteur en médecine, EUSTACHE DE QUESNOY (Quercetanus), de Lille, en Flandre, qui deviendra en 1552 lecteur ès-arts.

1550

Les étudiants représentent sur la place de la Palud le drame *d'Abraham sacrifiant*, de Th. de Bèze, tout comme,

l'été précédent, les paysans du village de Baulmes avaient joué la « moralité » de la *Chrestienté malade*, de Thomas Malingre, et des gens de Romainmôtier celle du *Mariage de Sara*.

PIERRE-PAUL VERGERIO, ancien évêque de Capo d'Istria, « de légat du Pape devenu nonce du Christ, » passe le mois d'août à Lausanne comme pensionnaire de LL. EE., avant d'aller évangéliser les vallées italiennes de la Rhétie. Le but de sa tournée en Suisse est d'organiser un mouvement d'opposition au Concile de Trente qui doit se rouvrir le 1^{er} mai de l'année suivante. Son traité, *Des faits et gestes du pape Jules III, et ce qui se peut espérer de ce concile lequel il prétend recommencer*, est traduit en français par le pasteur de Thonon, JOACHIM DE COIGNAC, et c'est sans doute à son investigation que Viret publiera en 1551 : *Quid sperandum de concilio universalis*, sujet sur lequel il revient la même année dans ses *Dialogues du combat des hommes contre leur propre salut*, dédiés aux « nobles et bourgeois » de sa ville natale.

L'abrogation par le Conseil général de Genève des fêtes chrétiennes tombant sur un autre jour que le dimanche, en particulier de celle de Noël, fournit un nouvel aliment à l'animosité des Bernois. Ceux-ci n'hésitent pas à imputer à Calvin la responsabilité de ce décret, rendu à l'insu de la vénérable Compagnie.

1551

Emoi causé à Lausanne et à Genève par le bruit que Messieurs de Berne allaient publier un édit consistorial à teneur duquel ceux qui prendraient le nom de Dieu en vain étaient condamnés, selon l'usage des Allemands, à faire pénitence en *baisant une croix* tracée au doigt sur le sol. Poussé par Calvin, Viret se prépare à aller remontrer aux Bernois les dangers religieux d'une semblable pénalité, inusitée en terre romande. Par égard pour la « superstition » des Welches, le gouvernement prend les devants et biffe cet article dans l'édition française de l'édit. Le baisement de la croix est remplacé pour les blasphémateurs vaudois par vingt-quatre heures de prison au pain et à l'eau.

La *peste* sévit dans le Pays de Vaud, particulièrement à Lausanne. L'Ecole est désertée, les cours sont suspendus ; on désespère un instant des jours de Th. de Bèze. A la sollicitation de Viret des mesures sont prises pour que les malades soient traités avec plus d'humanité. Nomination d'un diacre spécial pour « consoler les pauvres pestiféreux. »

Pendant ce temps les controverses dogmatiques renaissent de plus belle, non plus sur la doctrine de la cène, mais sur celle de la *prédestination*, et cela par le fait de l'ex-carme JÉRÔME BOLSEC, natif de Paris. Ce champion du libre arbitre séjourne temporairement à Vevey comme médecin, puis, après son expulsion de Genève, trouve un asile chez M. de Falais à Veigy, sur terre bernoise, et plus tard à Thonon. — Vives discussions entre les calvinistes de Lausanne et FRANÇOIS DE SAINT-PAUL, l'un des pasteurs de Vevey. Ce compatriote de Calvin, prédécesseur de Bèze dans la chaire de grec à l'Académie, est soupçonné de partager les sentiments du médecin libre penseur, bien qu'il ne diffère de ses collègues que sur un point spécial : la cause de la réprobation des méchants.

A la fin de septembre, nouvelle cause d'agitation : sans avoir pris l'avis des Classes, les Excellences de Berne ordonnent aux ministres du Pays de Vaud d'employer dorénavant la *Liturgie et le Catéchisme de Berne* (traduits de l'allemand par Nicolas Zurkinden) à l'exclusion des formulaires de l'Eglise de Genève. Réclamations instantes, mais inutiles, de la Classe de Lausanne qui juge cette innovation très inopportune. Elle ne trouve du reste rien à reprendre à la doctrine des formulaires bernois si ce n'est la façon dont le Catéchisme explique l'*article de la descente aux enfers*.

1552

Les théologiens de Zurich et de Berne se tiennent sur la réserve vis-à-vis du CONSENSUS GENEVENSIS *concernant le dogme de l'élection*. Ordre est donné aux ministres de la Classe de Lausanne de vivre en bonne intelligence et de ne pas « introduire de nouvelles règles de doctrine ; » allusion

à certains *pronunciata* sur la prédestination que la majorité calviniste avait voulu imposer aux deux pasteurs de Vevey. — Afin de soustraire *F. Martoret* à l'influence de son collègue *F. de Saint-Paul*, Farel le fait nommer par la Classe de Neuchâtel au poste de Saint-Blaise à son insu et sans l'aveu de la Classe de Lausanne. Cette mutation irrégulière est sanctionnée après coup par le Conseil de Berne.

Viret et ses collègues, appuyés par la Classe, reviennent à la charge pour se plaindre de la négligence que nombre de juges et assesseurs de *Consistoire* apportent à l'exercice de leurs fonctions, et pour obtenir une vraie *discipline ecclésiastique*, avec examen de doctrine, inquisition des mœurs et excommunication des « indignes. »

1553

Cinq étudiants de Lausanne, arrêtés à Lyon en mars 1552, tandis qu'ils étaient en route pour aller desservir des églises du Midi de la France, subissent (le 6 mai) le *martyre* par le feu, malgré l'intercession réitérée du sénat de Berne. Deux d'entre eux, *Pierre Navière* et *Bernard Seguin*, avaient servi de *famuli*, l'un à Viret, l'autre à de Bèze. — Le même mois un colporteur de Bibles et de traités religieux, *Nicolas Nail*, du Mans, cordonnier à Lausanne, est arrêté et brûlé à Paris. — Au nombre des traités colportés par lui se trouvaient sans doute, — outre les diverses *Epistres* de Viret aux « fidèles qui sont parmi les papistes » et qui « souffrent pour le nom de Jésus, » — *Le vray bouclier de la foy chrestienne*, de Barthélemy CAUSSE, pasteur à Lucens, et *La perfection chrestienne*, traduite du latin de Bullinger par Th. de Bèze.

Au mois d'août, les sénateurs J. Steiger et Jérôme Manuel, accompagnés du doyen J. Haller, font le tour de tous les chefs-lieux de Classe du Pays romand pour y tenir les *chapitres* ou *congrégations générales*. Conformément à leurs instructions ils font subir la *censure* non seulement à tous les ecclésiastiques, mais aux baillis et châtelains ainsi qu'aux seigneurs vassaux qui sont du ressort de chaque Classe. Ils donnent des ordres relatifs au fonctionnement des *Consis-*

toires et à divers abus superstitieux hérités du papisme (tels que les « donnes » en l'honneur des défunt). Ils prescrivent à chaque paroisse de *pourvoir à l'entretien de ses ressortissants pauvres*, afin de combattre la mendicité. Ils s'efforcent en outre de pacifier les esprits divisés par la question de la *prédestination* et de faire prendre patience à ceux qui réclament une *discipline religieuse et morale plus rigoureuse*.

Les ministres et professeurs de Lausanne accueillent avec joie la nomination au bailliage de cette ville de l'un des commissaires, le conseiller JÉRÔME MANUEL, fils du poète et peintre Nicolas Manuel et ancien camarade d'études de Th. de Bèze en France.

1554

La *réaction catholique* qui se produit *en Angleterre* sous Marie Tudor amène à Lausanne, comme dans les autres villes de la Suisse réformée, un certain nombre de fugitifs. Plusieurs reçoivent l'hospitalité des professeurs de l'Académie et plus tard, rentrés dans leur patrie et en possession de leurs biens, répondront à cet accueil fraternel par l'envoi de fonds destinés en premier lieu à venir en aide à des gens d'étude dans des cas pareils au leur. D'autres réfugiés sont pensionnés par Messieurs de Berne. L'un d'eux, RAOUL dit Antoine LE CHEVALLIER (Cevallerius), Normand de naissance, suppléant de son beau-père Tremellius à Oxford, assiste Th. de Bèze dans ses travaux exégétiques sur le Nouveau Testament et compose des *Rudimenta hebraïcæ linguae* (publiés en 1560) en attendant d'être nommé (1557) pasteur à Montreux.

Viret dédie à Leurs Excellences de Berne l'édition *latine* de son traité (de 1548) sur le *Ministère de la Parole et les Sacrements*. Les théologiens bernois font bon accueil à cet ouvrage. — Th. de Bèze qui, l'année précédente, en publiant sa pasquinade contre l'ex-président du Parlement de Paris, Pierre Lizet, s'était révélé comme un émule de Rabelais, ne se montre que le trop docile élève de Calvin en opposant au

De hæreticis an sint persequendi de Martin Bellius (SEBASTIEN CASTALION) son *De hæreticis a civili magistratu puniendis*. Cette apologie du supplice de SERVET et l'approbation qu'elle reçoit de nombreux lecteurs font un pénible contraste avec la chrétienne tolérance dont fait preuve, dans sa correspondance avec Calvin, le secrétaire d'Etat Nic. Zurkinden.

La Réforme l'emporte à la pluralité des suffrages dans les villes d'*Orbe* (juillet) et de *Grandson* (novembre), au grand regret du chroniqueur PIERRE DE PIERREFLEUR, grand-banderet d'*Orbe*. Publication des *Articles de réformation* pour les deux bailliages médiats. Partage entre Berne et Fribourg des biens des couvents. Les paroisses réformées de ces bailliages forment la nouvelle *Classe d'Orbe*, détachée de celle d'*Yverdon*.

Recrudescence du mouvement anticalviniste, principalement dans la *Classe de Morges*. Le château de Crans (siège des nobles QUISARD) et les presbytères de Bursins et de Nyon (où résident les pasteurs JEAN LANGE et ANDRÉ ZÉBÉDÉE) sont les foyers d'une opposition acharnée à tout ce qui vient de Genève. La *prédestination* est discutée partout, jusque dans les cabarets et les boutiques de barbiers. Calvin et ses collègues sont accusés de faire de Dieu l'auteur du mal. On les dénonce, même du haut des chaires, comme des « hérétiques pires que les papistes. » — *Les pasteurs de Genève en appellent au Conseil de Berne*. Celui-ci enjoint (le 17 nov.) aux pasteurs du Pays romand de s'abstenir, en public et en particulier, de toute diffamation et de *ne rien publier sur la matière de la prédestination*. En même temps il demande au Conseil de Genève de faire en sorte que les ministres de cette ville observent la même retenue, et il charge le bailli de Thonon de *signifier à Bolsec l'ordre de vider le pays* dans le terme de trois mois.

Les ministres de Berne, inspirateurs de ces mesures, font interdire à F. de Saint-Paul la publication d'un traité sur le dogme en discussion et mettent son manuscrit en séquestre, mais ils ne peuvent empêcher l'impression plus ou moins clandestine d'un opuscule de Th. de Bèze (*Summa totius*

Christianismi, sive descriptio et distributio causarum salutis electorum et exitii reprobatorum) qui commence à se répandre l'année suivante.

1555

L'édit de pacification du mois de novembre précédent ne produit ni d'un côté ni de l'autre l'effet voulu. — Nouveau recours des pasteurs de Genève contre leurs « calomniateurs » du Pays de Vaud. Bolsec, Zébédée et consorts, mandés à Berne, contestent l'exactitude d'une partie des faits qui leur sont imputés et répliquent par un *acte d'accusation contre les ministres de Genève* et leur attitude hostile ou dédaigneuse à l'égard de la réformation bernoise.

Sans tenir compte de l'avis de leurs théologiens (Haller et Musculus) qui cherchent à ménager Calvin, les Seigneurs de Berne publient le 26 janvier deux nouveaux rescrits : l'un aux Classes du Pays romand, par lequel ils leur interdisent sévèrement de « s'adjoindre à certaines hautes et subtiles doctrines, principalement touchant la matière de la divine prédestination ; chose qui nous semble n'être pas nécessaire, mais servir à factions, sectes, erreurs et débauchements plus qu'à édification et consolation, » — l'autre aux baillis, leur conférant le pouvoir d'admonester et, au besoin, de « déchasser du pays » tous ceux, sujets indigènes ou étrangers réfugiés, qui, au mépris de l'ordre établi dans l'Eglise bernoise, iraient *communier à Genève* « jouxte les cérémonies calvinistes. »

Là-dessus, réclamations énergiques des ministres et théologiens de Lausanne, et départ pour Berne d'une *députation du Conseil de Genève* (dont fait partie Calvin en personne) pour protester contre le rescrit relatif à la communion, obtenir l'approbation de la doctrine du réformateur genevois et demander derechef la punition de ses détracteurs. — Ajournement à un mois en vue de procéder à un *complément d'enquête*. Le terme échu, nouvelle comparution de Lange et de Zébédée, et confrontation avec Calvin. Scènes orageuses en présence du Conseil de Berne. Celui-ci, par *sentence* du

3 avril, prononce que « le différend doit être et demeurer entièrement assoupi et abattu comme si jamais n'en eût été fait mention. » Il ne lui appartient, dit-il, ni d'approuver ni de réprover la doctrine de Calvin, mais il l'avertit, lui et ses collègues dans le ministère, que s'il se trouve sur terre bernoise des livres de leur composition qui soient « contrariants ou répugnans à Nostre Disputation et Réformation, » ils seront *livrés au feu*.

Par missive du même jour à *toutes les Classes*, le gouvernement confirme ses précédents rescrits, exige la stricte observation des Edits de réformation ainsi que de la Liturgie et du Catéchisme récemment octroyés, et ordonne, au lieu de « disputer des secrets imperscrutables de Dieu, » d'enseigner aux troupeaux « la vérité évangélique concordablement, purement et simplement, comme il appartient à de bons et fidèles pasteurs. » — Sous la même date encore, le Conseil invite son bailli de Lausanne à s'informer « s'il est vrai qu'à l'Académie on instruise les étudiants selon l'*Institution de Calvin* » et, dans ce cas, à en envoyer un exemplaire à Berne pour examen.

Intervention de la *Classe de Lausanne* (2 mai) : elle prend fait et cause pour la doctrine de la prédestination, « laquelle a été déjà prêchée en ce pays bien avant l'arrivée de Calvin, » et demande que la bouche soit close une fois pour toutes à ceux qui « font métier de troubler la paix de l'Eglise. » *Calvin*, de son côté, insiste une fois de plus pour que ses adversaires, qui s'obstinent à le dénigrer en public, soient réduits au silence. — Les délégués de la Classe (Viret et de Bèze) sont gracieusement accueillis à Berne, et congédiés avec de bonnes paroles. Calvin est renvoyé (le 3 juin) à se pourvoir en justice dans les lieux où ont été proférés les propos dont il se plaint. — Quant aux théologiens de Berne, quoi qu'en dise Calvin, ils n'approuvent pas plus que ceux de Lausanne la *tolérance dont jouissent Zébédée et ses amis*, mais leur crédit ne va pas jusqu'à vaincre l'antipathie qu'inspirent en haut lieu la personne et l'ascendant du « pape de Genève. »

Les sentiments de charité et de fraternité chrétienne, trop souvent en souffrance au milieu de ces dissensions domestiques, trouvent à se déployer envers les coreligionnaires du dehors : collecte en faveur des *réformés locarnais*, réfugiés à Zurich ; — expédition par MM. de Berne d'un héraut, accompagné d'un escholier de Lausanne, pour demander l'élargissement des cinq *prisonniers de Chambéry* (martyrisés le 12 octobre) ; — envoi de ministres, élèves de l'Académie, aux Eglises vaudoises du *Piémont* ; — visite à Lausanne de F. LISMANIN, homme de confiance du roi Sigismond-Auguste ; par son intermédiaire, les théologiens lausannois entrent en relations fraternelles avec les Eglises évangéliques de *Pologne*, dont l'Ecole de théologie (à Pinczov, près Cracovie) a pour recteur un ancien étudiant de Lausanne, PIERRE STATORIUS, de Thionville.

En novembre, Berne et Fribourg rachètent et partagent entre elles les terres du comte Michel de Gruyère, tombé en faillite. Le bailliage bilingue de Gessenay-Rougemont échoit à Berne. Introduction de la *Réforme au Pays-d'Enhaut* romand, l'un des premiers mois de l'année suivante, par P. Viret et Hugues Turtaz, pasteur à Morat. Installation du premier pasteur de Château-d'Œx (Clément Minod). — Un an et demi plus tard, Berne rachète également et érige en bailliage les seigneuries gruyériennes d'*Oron* et de *Palézieux*, en y joignant les domaines de l'ancienne abbaye cistercienne de *Haut-Crêt*.

1556

La protection dont Berne couvre les *Libertins fugitifs* après le triomphe définitif de Calvin et de sa théocratie sur la vieille Genève, et l'échec des négociations en vue du renouvellement de la combourgeoisie entre les deux villes ont pour effet d'aggraver encore, dans le Pays de Vaud, l'hostilité entre calvinistes et anticalvinistes. Viret, personnellement épargné jusqu'ici par les adversaires de Calvin et de Bèze, se voit à son tour impliqué dans ces querelles. Il en vient à prendre le parti, désapprouvé par plusieurs de ses amis et regretté plus tard par lui-même, d'intenter un *procès*

en diffamation à deux des principaux « *Libertins.* » La cause pendante entre lui et Pierre *Vandel* est assez promptement liquidée à son avantage, grâce à l'appui que lui prêtent les confédérés de Zurich. Celle qui concerne Philibert *Berthelier* traîne en longueur et ne trouve sa solution qu'après deux ans de procédure.

Un cordelier défroqué, ci-devant pensionnaire de MM. de Berne à Lausanne, éconduit à cause de son ignorance, sous le rectorat de Th. de Bèze, et chassé pour sa mauvaise conduite, *Antoine Cathelan*, se venge après sa rentrée en France et dans l'Eglise romaine en publiant « *Passevant Parisien respondant à Pasquin Romain ;* » pamphlet violent et ordurier contre « ceux qui se disent vivre selon la réformation de l'Evangile au pays jadis de Savoie et maintenant soubz les Princes de Berne et Seigneurs de Genève. » Calvin ne juge pas au-dessous de sa dignité de tailler sa plume « pour imposer silence à ce bâliste. »

L'imprimeur JEAN RIVERY, de Vendôme, vient établir à Lausanne un atelier de typographie. Il inaugure ses presses par la publication des *Proverbes de Salomon* « mis en cantiques et rime françoise » par Accasse d'ALBIAC, dit du Plessis, Français réfugié, et imprime la même année : « *Les vertus de la femme fidèle et bonne mesnagère, comme il est contenu aux Proverbes de Salomon,* » par Th. de Bèze. Mais le permis qui lui est délivré l'année suivante par le Conseil de Berne porte qu'il n'imprimera que des « *livres d'école* » approuvés par les ministres et professeurs de la capitale.

JEAN DE LETTES, ex-évêque de Montauban, acquiert la *baronnie d'Aubonne*, dont un de ses fils demeure propriétaire jusqu'en 1583. Cette ville devient, surtout depuis les guerres de religion, le rendez-vous de nombreux réfugiés français et le point de départ de plus d'une expédition de corps-francs, destinée à secourir les huguenots de la Franche-Comté et du Dauphiné.

chaire des arts, et FRANÇOIS BÉRAUD, d'Orléans, ci-devant principal de l'Ecole de Montbéliard, est chargé de la direction du Collège à la place de Mathurin Cordier, qui prend sa retraite pour cause d'âge, après douze années de fidèles services.

Les persécutions auxquelles sont en butte les Vaudois du Piémont et les fidèles de Paris font désirer une prompte intervention des cantons évangéliques et des princes protestants d'Allemagne auprès du roi de France Henri II. TH. DE BÈZE, dont les « *Annotationes in Novum Testamentum* » viennent de quitter la presse, se charge de la mission de les y inciter. Dans ce but, il ne se rend pas moins de *trois fois*, avec l'assentiment et aux frais des seigneurs de Berne, *dans la Suisse allemande et en Allemagne*. La première fois, en avril et mai, avec Farel, il visite Strasbourg, Heidelberg et Göppingen (Wurtemberg) ; la seconde, en septembre et octobre, escorté de Farel, de J. Budé, de Genève, et de Gasp. Carmel, de Paris, il se rencontre à Worms avec MÉLANCHTHON et d'autres théologiens luthériens ; la troisième fois, en mars 1558, ayant pour compagnons de route J. Budé et L. de Bertin, il se rend à Francfort où devait se réunir un congrès de princes allemands. — Lors de ses deux premiers voyages, dans la louable intention de faciliter le succès de sa mission et de travailler, si possible, au rapprochement des réformés et des luthériens, il se laisse entraîner à rédiger des *confessions de foi*, une première « au nom des Eglises de Suisse et de Savoie, » la seconde « au nom des Eglises de France. » Ces formules doctrinales qui, par leur tendance conciliatrice, rappellent les anciens procédés diplomatiques de Bucer, sont désavouées par les théologiens de Zurich et de Berne, beaucoup plus convaincus qu'on ne l'est à Genève et à Lausanne de l'inanité de tout essai de *concorde avec les théologiens de la Confession d'Augsbourg*. Aussi, au moment d'entreprendre son dernier voyage, Bèze n'obtient-il un congé qu'à la condition de s'en tenir strictement à son mandat sans plus s'aventurer sur le terrain dogmatique.

On voit de mauvais œil, à Genève et ailleurs, la tolérance dont les Bernois usent à l'égard du célèbre juriste de Padoue, *Matteo Gribaldi*, banni de Genève à cause de ses théories malsonnantes sur la Trinité. Il vit retiré dans son domaine de Farges, au Pays de Gex, après avoir révoqué ses erreurs et signé une confession de foi orthodoxe rédigée à son intention par Musculus.

Tandis que le procès avec Berthelier est encore pendant, *Viret* est lui-même *traduit en justice* pour avoir attaqué dans ses sermons les magistrats de Lausanne. Le porte-parole de la partie plaignante, l'ancien bourgmestre Jaques de Pra-roman, n'est autre que le ci-devant « abbé » de la confrérie des nobles Enfants de Lausanne supprimée en 1544. Compatriot de *Viret* à Berne, où le plus grand nombre des chefs d'accusation sont écartés comme insignifiants. Confrontation des parties à Lausanne, devant les commissaires du gouvernement, pour être entendues sur le reste des griefs. L'affaire aboutit à une transaction honorable pour le pasteur de Lausanne. Mais il sort de ces procès plus résolu que jamais à poursuivre son idéal et à se démettre de ses fonctions pastorales plutôt que de devenir infidèle au principe calviniste : pas d'Eglise véritablement « réformée selon la Parole de Dieu » sans une discipline à elle, distincte et indépendante de la juridiction consistoriale.

1558

Pour statuer un exemple, Berne bannit de ses terres quatre pasteurs de la Classe de Thonon qui ont porté en chaire la « haute et subtile » matière de la prédestination. De ce nombre sont ANTOINE CHANORRIER, dit Desmerenges, et MICHEL MULOT, précédemment pasteur à Saint-Blaise.

Nouveaux conflits entre Lausanne et Berne au sujet de la question ecclésiastique. — A l'approche des fêtes de pâques, n'ayant pu obtenir aucune concession du Conseil de Lausanne, lequel se retranche derrière les Ordonnances de Messieurs de Berne, *Viret* et ses deux collègues, le Dauphinois Jaques VALIER et Arnaud BANC, du Haut-Languedoc,

préviennent ces derniers « qu'ils n'administreront pas la cène si on ne leur accorde pas le *droit d'examen et d'excommunication*. » — Cités à Berne, ils y sont reçus avec une bienveillance inattendue. On leur promet de répondre à leur mémoire après pâques et les engage en attendant à profiter du temps qui reste avant la prochaine communion pour instruire les ignorants et reprendre les vicieux. — Ils s'en retournent pleins de confiance. Zurkinden lui-même, mieux placé que personne pour juger de la situation, espère qu'une entente sera possible.

A la fin de mai arrive la réponse du Sénat : il promet l'établissement de consistoires dans *toutes* les paroisses (il n'y en avait guère que dans les villes et chefs-lieux de bailliage), n'estime « pas nécessaire » l'examen *particulier* de doctrine, et quant à l'excommunication, demande un projet sur la manière dont elle pourrait se pratiquer sur la base de l'ordre de choses établi.

Profitant de cette ouverture, mais dépassant de beaucoup les intentions du gouvernement, la Classe de Lausanne s'empresse d'élaborer tout un *projet de constitution ecclésiastique modelée sur celle de Genève*, et, sans s'être entendue avec les autres Classes, le fait porter à Berne par deux de ses membres, au commencement de juillet. Non content de cela, Viret a l'idée malencontreuse de compliquer le débat en y mêlant d'autres questions. Il fait suivre le projet de la Classe de deux lettres, signées de son nom et de ceux de onze membres du Colloque de Lausanne, dont l'une a trait à la défense de prêcher sur la *prédestination*, l'autre énumère tout au long divers « articles » d'administration ecclésiastique et académique « sur lesquels les ministres et professeurs de Lausanne se sentent dès longtemps fort grevés. »

Le 15 août *les douze signataires* sont *mandés à Berne*, où les accompagne une lettre de recommandation du Conseil de Lausanne. La réponse du gouvernement est catégorique : il est prêt à soutenir de toute son autorité la police des mœurs et à veiller au bon emploi des biens d'Eglise ; il ne s'oppose pas à ce qu'on parle en chaire de la prédestination

lorsque l'occasion s'en présente, pourvu que cela se fasse avec modération et de manière à édifier ; quant à l'organisation actuelle de l'Eglise et des consistoires, il ne saurait être question d'y rien changer : ce serait substituer une seconde « réformation » à la première. Un jour de réflexion est accordé aux comparants pour *choisir entre la soumission et la démission*. — Le lendemain les Lausannois demandent qu'on leur accorde une « dispute, » se déclarant prêts à céder sur tout ce qui, dans le projet de la Classe, se trouverait n'être pas conforme à l'Ecriture. On se borne à leur accorder un nouveau délai d'un jour. Les pasteurs et professeurs de Berne en profitent pour conférer avec eux et les persuader à continuer leurs fonctions en tirant le meilleur parti possible des conditions qui leur sont faites. Ils se résignent en effet à patienter jusqu'à nouvel ordre.

Seul, Théodore *de Bèze* qui, tout en approuvant le projet de la Classe, ne s'était associé qu'à contre-cœur à l'inopportune démarche de ses frères de Lausanne, estime que le temps des tergiversations est passé. Au très vif déplaisir de Viret, il retourne à Berne pour demander son congé et, l'ayant obtenu, *se retire à Genève*, où il ne tarde pas à être rejoint par *Merlin*, le professeur d'hébreu. Ils sont remplacés à l'Académie, le premier par *F. Béraud*, le second par *Jean Lecomte*, alors à Romainmôtier.

Après une trève d'environ deux mois, *les négociations entre Lausanne et Berne recommencent*, non sans l'impulsion de Calvin. Echange de missives officielles et de lettres particulières, spécialement entre Viret et Haller. Efforts visibles, du côté de Messieurs de Berne, pour ménager Viret sans préjudice de leurs principes de gouvernement. Rejet de la proposition, suggérée entre autres par Farel, de soumettre le cas à une conférence de délégués des Eglises réformées de la Suisse.

Au commencement de décembre, les communions de Noël étant en perspective, *les trois pasteurs de Lausanne* renouvellent leur *ultimatum* du mois de mars : pas de sainte-cène sans examen préalable des communiants ! — Berne réplique

en intimant à la Classe l'ordre de *procéder à de nouvelles nominations* pour les trois postes de Lausanne.

Intercession de la *Classe* par l'organe des pasteurs Marlorat, de Vevey, et de Tournay, d'Aigle. Envoi à Berne d'une députation du *Conseil de Lausanne* pour demander le maintien de Viret. — L'autorité bernoise se laisse flétrir : elle consent à ce que les ignorants et les vicieux soient *appelés en Consistoire* pour être, non pas examinés ou exclus, mais *instruits et avertis* avant la communion, et invite les Conseils de Lausanne à faire respecter, mieux que par le passé, les édits de réformation.

Ces nouvelles concessions du souverain ne parviennent à leur adresse que la veille de Noël, trop tard pour que les instructions en Consistoire puissent se faire avant la communion. Sur les instances de Viret, le conseil communal des Deux-Cents prend sur lui de décider que la célébration de la cène sera *renvoyée de huit jours* ; décision publiée le lendemain du haut des chaires. — Cette fois la patience des seigneurs de Berne est à bout. Défense est faite aux Lau-sannois de célébrer la cène le jour de l'An, et une commission du Sénat, munie des instructions les plus rigoureuses, est déléguée à Lausanne.

1559

A leur arrivée à Lausanne, les députés de Berne notifient à Viret et à ses deux collègues leur *déposition du ministère* et réprimandent fortement le Conseil de ville à cause de son abus de pouvoir. La Classe est convoquée d'urgence à l'effet de repourvoir les postes vacants. Sur son refus, elle est *incarcérée in corpore* au château baillival. Le troisième jour, les détenus sont élargis sous la condition de se présenter au premier appel devant le Sénat ; — Marlorat, de Vevey, et Le Chevallier, de Montreux, appelés d'office à remplacer Viret et Valier, déclinent leur nomination.

Du 23 au 25 février, *comparution à Berne* de trente-deux ministres de la Classe de Lausanne. Placés devant l'alternative de se soumettre à la « réformation de Leurs Excel-

lences » ou de se démettre, les pasteurs indigènes font leur soumission ; la plupart des Français, à l'exemple du doyen Jean de Tournay, optent pour la *démission* et, partant, pour l'exil. Les professeurs de l'Académie (à l'exception de Jean Lecomte) et quelques-uns des régents du Collège font cause commune avec les démissionnaires et obtiennent leur congé pour Pentecôte.

Nouvelles et dernières tentatives pour faire revenir Viret de son intransigeance. On essaie d'agir sur lui par Bullinger et Pierre Martyr, de Zurich. Il demeure inflexible. Au lieu d'aller conférer à *Berne*, il se rend à l'appel du Conseil de *Genève*. La proscription perpétuelle est prononcée contre lui. — A sa suite, les ministres démissionnaires et leurs familles émigrent à Genève, d'où ils sont dirigés sur la France. Exode d'un millier de Français domiciliés à Lausanne. Quelques pasteurs des autres Classes, principalement de celle de Payerne, suivent l'exemple de leurs collègues lausannois.

L'opposition calviniste au régime bernois est réduite momentanément au silence, mais l'Eglise vaudoise et, avec elle, l'Ecole de Lausanne sont profondément atteintes.

IV

Déclin et relèvement.

Rapprochement des frères désunis, en face des progrès de la contre-réformation (1559-1572).

1559

Dès les premiers jours de mars, Berne prend des mesures pour réparer les brèches. Envoi d'une Commission munie de pleins-pouvoirs, composée du trésorier Jean Steiger, seigneur de Rolle et Mont-le-Grand, du doyen *J. Haller* et des professeurs *Musculus* et *Aretius* (*Marti*). Inspection de l'Académie et du Collège, dont les professeurs maintiennent leur démission. Convocation à Morges des doyens et jurés des autres Classes pour procéder d'office, avec les délégués bernois, à la *repourvve des postes vacants* dans celle de Lausanne-Vevey. — RICHARD DU BOIS, de Payerne, et JEAN DE

BOSQUE, originaire du Quercy, pasteur à Thonon, sont transférés à Lausanne. Le Normand JAQUES LANGLOIS, précédemment ministre à Tours, venu de Genève, leur est adjoint comme diacre.

Après le départ des professeurs et régents, dont plusieurs vont renforcer la nouvelle Académie de Genève (inaugurée le 5 juin sous le rectorat de Th. de Bèze), *celle de Lausanne est reconstituée* sous la direction provisoire de BÉAT COMTE, l'ex-pasteur médecin, avec BLAISE MARCUARD, de Grandcour, près Payerne, comme principal du Collège. Plusieurs illustrations du dehors (André *Hyperius*, de Marbourg, Jérôme *Zanchi*, de Strasbourg) ayant décliné un appel, on se rabat sur les ressources indigènes, de préférence celles que peut offrir la partie allemande du canton. ADRIEN BLAUNER, pasteur à Spiez, précédemment professeur à Berne, succède à J. Ribit dans la chaire de théologie. — Le nombre des « escholiers » qui, l'année précédente, était de 700 environ pour les deux divisions de l'Ecole, est considérablement réduit par suite de l'émigration des calvinistes étrangers.

A Lausanne, comme dans le reste du pays, les questions doctrinales et ecclésiastiques continuent à échauffer les esprits. Pour les calmer, Berne fait visiter pendant l'été toutes les Classes par une députation dont fait partie, à côté du doyen Haller, l'ancien bailli de Lausanne, Jérôme Manuel. — Malgré le renouvellement de la combourgeoisie politique entre Genève et Berne, il n'y a « guère plus de communion d'esprit entre elles qu'entre Juifs et Samaritains. » L'interdit de Calvin pèse sur l'Eglise du Pays de Vaud et les ministres demeurés au service des « princes » de Berne.

1560

De Lausanne, où il a son pied-à-terre, *La Renaudie* « pratique » les religionnaires français habitant la Suisse romande pour les entraîner à la malheureuse équipée, connue sous le nom de « conjuration d'Amboise, » qui fait entrer la Réforme française dans les voies de la résistance armée.

Berne commence à éprouver le contrecoup de la *réaction catholique* en Suisse et en Europe. Le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, remis en possession, par la paix de Cateau-Cambrésis (avril 1559), de la partie de ses Etats que la France avait occupée sous François I^{er}, fait valoir auprès de la Diète fédérale ses droits héréditaires sur les provinces annexées en 1536 par Berne et Fribourg. Il trouve un appui auprès des cantons catholiques qui, sauf Fribourg, concilient avec lui une alliance pour la protection de l'ancienne foi. — Les sujets du Pays de Vaud sont convoqués par bailliages pour renouveler leur serment de fidélité à MM. de Berne. — Mort de l'ex-évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, à Virieux-le-Petit, en Bugey.

P. Viret, devenu pasteur à Genève, se rappelle au souvenir de ses compatriotes et anciens paroissiens en dédiant aux avoyer, conseil et peuple de Payerne son traité « *Du vray ministère de la vraye Eglise de Jésus-Christ*, » et l'année suivante, à l'Eglise de Lausanne, son « *Sommaire des principaux points de la foy et religion chrestienne*. »

1561

Les Classes sont autorisées à tenir chacune, outre les assemblées trimestrielles générales, *quatre colloques par an*, à condition de n'y traiter que des textes de l'Ecriture et d'y inviter le bailli du lieu. — Avec l'agrément de MM. de Berne, chacune d'elles délègue un de ses membres pour aller se mettre au service des Eglises réformées de France. D'autres ministres encore sont accordés à *Jeanne d'Albret*, reine de Navarre. — Plusieurs des pasteurs démissionnaires de 1559, exerçant le ministère en France, se retrouvent avec Th. de Bèze au *colloque de Poissy*.

Défense est faite (18 juillet) à la *Classe* de Lausanne de s'ingérer dorénavant dans l'administration de l'*Académie* et du *Collège*. Seuls, les deux premiers-pasteurs de la ville ont le droit de siéger au *Conseil académique* (droit qu'ils ont conservé jusqu'en 1837).

Publication des premières *lois somptuaires*, maintes fois

« rafraîchies » dès lors (notamment en 1640, 1706, 1728 et 1777) et toujours de nouveau enfreintes.

1562

Les Classes du Pays romand s'étant montrées unanimes, dans leurs assemblées de l'année précédente, pour remettre à l'ordre du jour la *question de l'organisation et de la discipline ecclésiastiques*, le Sénat de Berne consent à la faire examiner par une assemblée de délégués de toutes les Classes, tant allemandes que romandes, où les autres Eglises évangéliques de la Suisse seraient invitées à se faire représenter. Ce projet, suggéré et soutenu par le doyen J. Haller, est tièdement accueilli dans le reste de la Suisse réformée. Bullinger, en particulier, craint qu'une semblable discussion, loin d'amener une entente, n'engendre de nouvelles divisions. A Berne même, bien des magistrats sont las de ces querelles « renouvelées des Guelfes et des Gibelins » et ne se soucient que médiocrement de voir remettre en question les droits de tutelle de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise. Aussi, au dernier moment, le *Synode* est-il *contremandé* « vu d'autres affaires pressantes et les continuels bruits de guerre, » LL. EE. se réservant de prendre l'avis des ministres des autres cantons.

Au même moment, *anarchie ecclésiastique à Lausanne*, par suite des divisions qui règnent dans la bourgeoisie et au sein des conseils au sujet de la question disciplinaire. Les pasteurs de la ville, découragés, ayant demandé les uns après les autres leur congé, et aucun ministre de la Classe n'étant disposé à prendre leur place, la paroisse reste quatre mois sans pasteur en titre. Vertement tancés par une députation du Sénat de Berne, admonestés par le doyen et les jurés de la Classe, les Conseils promettent, enfin, de donner l'exemple de la réconciliation, d'imprimer plus de vigueur à l'activité du Consistoire et de recevoir avec déférence les nouveaux pasteurs qu'on leur désignerait. Présentation solennelle, par le bailli, des pasteurs *Loys Treppereau*, originaire de Touraine, précédemment pasteur à Céligny et

diacre à Nyon ; *Samuel*, fils de François, *Martoret* (nommé professeur de théologie en 1567) et du diacre *Jean Lecomte*, fils aîné du réformateur de Grandson, jusqu'alors pasteur à Vallorbe.

Les *guerres de religion* qui éclatent en France après le massacre de Vassy ont leur contre-coup en Suisse, où elles raniment l'hostilité entre cantons catholiques et cantons réformés. Malgré sa déclaration de neutralité, Berne ne peut empêcher de nombreux *volontaires* de manifester leurs sympathies confessionnelles en s'enrôlant pour marcher *au secours des Huguenots*. — Ceux de Lausanne partent avec l'approbation des conseils de la ville, et le bourgmestre François Seigneux, seigneur de Vufflens, leur fait compagnie jusqu'à Genève, où ils sont reçus « avec toutes offertes d'honneur. » — Les troubles de leur patrie ont d'ailleurs pour effet de faire apprécier davantage aux pasteurs vaudois d'origine française le privilège d'exercer le saint ministère en paix sous un gouvernement de confession protestante. Pour la même raison, on voit d'année en année les auditoires de l'Académie se repeupler.

La vacance de la chaire des arts libéraux, à Lausanne, donne lieu à de longs débats dans les sphères officielles de Berne. La candidature de SÉBASTIEN CASTALION, patronnée surtout par le chancelier Zurkinden, est combattue « des pieds et des mains » par le pasteur Haller qu'appuient non moins énergiquement les théologiens de Zurich. Vu le voisinage de Genève, ils redoutent de voir renaître les disputes théologiques à peine assoupies. Castalion n'en est pas moins élu, mais il se laisse en définitive retenir à Bâle, où il meurt l'année suivante.

1563

Jérôme Bolsec, réconcilié avec l'Eglise réformée au synode national d'Orléans et fuyant les persécutions, cherche de nouveau un asile en Suisse. Il est « assoufferté » à Lausanne en qualité de médecin-chirurgien, à condition de « vivre jouxte la réformation des princes de Berne sans dogmatiser ni troubler les Eglises. » Après un séjour de quelques mois,

malgré le contentement qu'ont eu de lui les magistrats de la ville, il est déféré à Berne comme hérétique par le bailli de Lausanne, interrogé sur sa doctrine, et « exhorté, » dans l'intérêt de la tranquillité de l'Eglise, à transporter ses pénates ailleurs.

Au mois d'août, *Viret* préside à *Lyon* le quatrième synode national des Eglises réformées de France, où le même *Bolsec* est déposé du ministère comme menteur et apostat.

1564

La mort de Calvin (27 mai) éveille de sincères regrets à Lausanne et à Berne, comme dans toute la Suisse évangélique. Suivant de près celle de *Mélancthon*, de *Pierre Martyr*, de *Musculus*, d'*Hypérius*, elle est envisagée généralement comme un châtiment du ciel infligé à toute l'Eglise de la Réforme et fait sentir aux survivants la nécessité de serrer les rangs. Elle a en particulier pour effet d'amener une détente dans les rapports entre Genève et les Bernois, lesquels, disait le réformateur peu avant sa fin, « m'ont toujours plus craint qu'aimé. »

Dès cette année, toutes les communes du bailliage de *Grandson* sont définitivement acquises à la Réforme. Dans celui d'*Echallens-Orbe*, *le papisme ne se maintient que dans dix communes mixtes* du district d'*Echallens*, formant les trois paroisses catholiques d'*Assens-Bretigny*, de *Bottens-Poliez-Pittet*, et d'*Echallens-Villars-le-Terroir* (dédoublées au dix-neuvième siècle).

Par le *traité de Lausanne* du 30 octobre (garanti l'année suivante par les rois *Charles IX*, de France, et *Philippe II*, d'*Espagne*), Berne, sous la pression de tous les autres cantons, soit protestants soit catholiques, *restitue au duc de Savoie les seigneuries de Gex et du Chablais*, à condition qu'il renonce à ses prétentions sur le Pays de Vaud et que la religion réformée soit maintenue dans les territoires restitués. Cette humiliation du patriciat bernois est ressentie à Genève non moins douloureusement que par les loyaux sujets du Pays de Vaud.

Pendant son ministère à Lyon, P. Viret publie sa volumineuse « Instruction chrestienne en la doctrine de la Loi et de l'Evangile. »

1565

Mort de Guillaume Farel, à Neuchâtel (13 septembre). — Pierre Viret, contraint par les menées des Jésuites de quitter Lyon, se retire à Orange.

GUILLAUME FRANC, maître de musique au Collège et chantre du « grand temple » de Lausanne (1545-1570), publie les *Pseaumes de David* « avec le chant de l'Eglise de Lausanne. » — La même année, CLAUDE GOUDIMEL fait paraître son Psautier à quatre parties.

1566

La « Confession et simple exposition de la vraye foy, » de Bullinger, connue sous le nom de SECONDE CONFÉSSION HELVÉTIQUE, est adoptée en février par la plupart des Eglises réformées de la Suisse et traduite aussitôt du latin en français, à Genève, probablement par Th. de Bèze. Le gouvernement de Berne, après l'avoir fait examiner par le doyen Haller et le chancelier Zurkinden, autorise les ministres de son territoire à y adhérer. L'adoption de cet exposé édifiant et relativement large de la foi réformée, sorte de testament théologique du successeur de Zwingli à Zurich, marque dans l'histoire des Eglises bernoises l'*avènement*, en matière de dogme, *d'un calvinisme mitigé*.

Un édit de LL. EE. abolit l'usage, jusqu'alors général dans le Pays de Vaud, de tenir les cours de justice le *dimanche*.

1567-1570

Le philosophe castillan Pierre NUNEZ VELA, dit Numeau, enseigne le grec à l'Académie (1567-1580). Pendant son professorat à Lausanne, il publie une « Dialectique » qui cherche à s'affranchir de l'autorité d'Aristote.

Dès l'automne 1568, grande affluence de réfugiés français

de toute condition. MM. de Berne recommandent au Conseil de Lausanne de les recevoir « humainement, gracieusement et chrestiennement. » Au nombre des ministres réfugiés se trouvent Jaques *Langlois*, venu de Lyon, qui reprend à Lausanne des fonctions pastorales ; Nicolas *Divès*, de Châlons-sur-Saône, nommé maître au Collège ; Antoine de La Roche **CHANDIEU**, du Mâconnais, jadis l'un des premiers pasteurs de l'Eglise de Paris, qui reviendra se fixer dans le Pays de Vaud après la Saint-Barthélemy.

En 1569, les frères Jean et François **LE PREUX**, originaires de Paris, *réintroduisent l'imprimerie à Lausanne* et portent dès 1571 le titre d' « imprimeurs de très-puissants seigneurs de Berne. » Dix ans plus tard, ils transportent leurs presses à Morges, qu'ils quittent en 1585 pour aller s'établir à Genève.

Pendant son séjour en Suisse, **PIERRE RAMUS** donne en 1570 un cours de logique à Lausanne, où son opposition à Aristote trouve plus d'écho qu'à Genève.

1571-1572

PIERRE VIRET, âgé de soixante ans, meurt le 4 mai 1571 à *Orthez*, en Béarn, où il professait la théologie depuis 1567. — Deux autres vétérans de la Réforme dans le Pays de Vaud, émérites pour cause d'âge, quittent à leur tour ce monde l'année suivante : Jean *Lecomte*, à Grandson, et Thomas *Malingre*, à Vuarrens.

A défaut de Zacharie *Ursinus*, l'un des auteurs du Catéchisme de Heidelberg, que l'Electeur palatin refuse de céder à MM. de Berne, ceux-ci appellent, en janvier 1572, à la chaire de théologie de Lausanne **NICOLAS COLLADON**, l'ami et le biographe de Calvin, à qui ses libertés de langage à l'égard des magistrats de Genève avaient valu un décret de destitution de son poste de professeur en cette ville.

Nouvel afflux de réfugiés après les *massacres de la Saint-Barthélemy*. Jour de jeûne et collecte générale dans les Eglises de la souveraineté de Berne. Parmi les ministres à qui le Pays de Vaud offre un asile on retrouve quelques-uns

des démissionnaires de 1559. L'un d'eux, *François de Saint-Paul*, après avoir été pasteur à Dieppe, d'où les persécutions l'avaient forcé deux fois à passer en Angleterre, est rétabli dans son ancienne paroisse de Vevey, où il meurt de la peste en 1580.
